

BUDGETS PRIMITIFS 2019



DISTRICT URBAIN
de FAULQUEMONT

Terre d'énergies

Le contexte financier dans lequel s'inscrivent les collectivités territoriales depuis plusieurs années est marqué par une érosion progressive des concours financiers de l'Etat.

Pour répondre au redressement des comptes publics, un effort financier sans précédent a été demandé au secteur public local, à travers 4 années de baisse des dotations de l'Etat.

Pour 2019, les concours financiers de l'Etat aux collectivités se maintiennent.

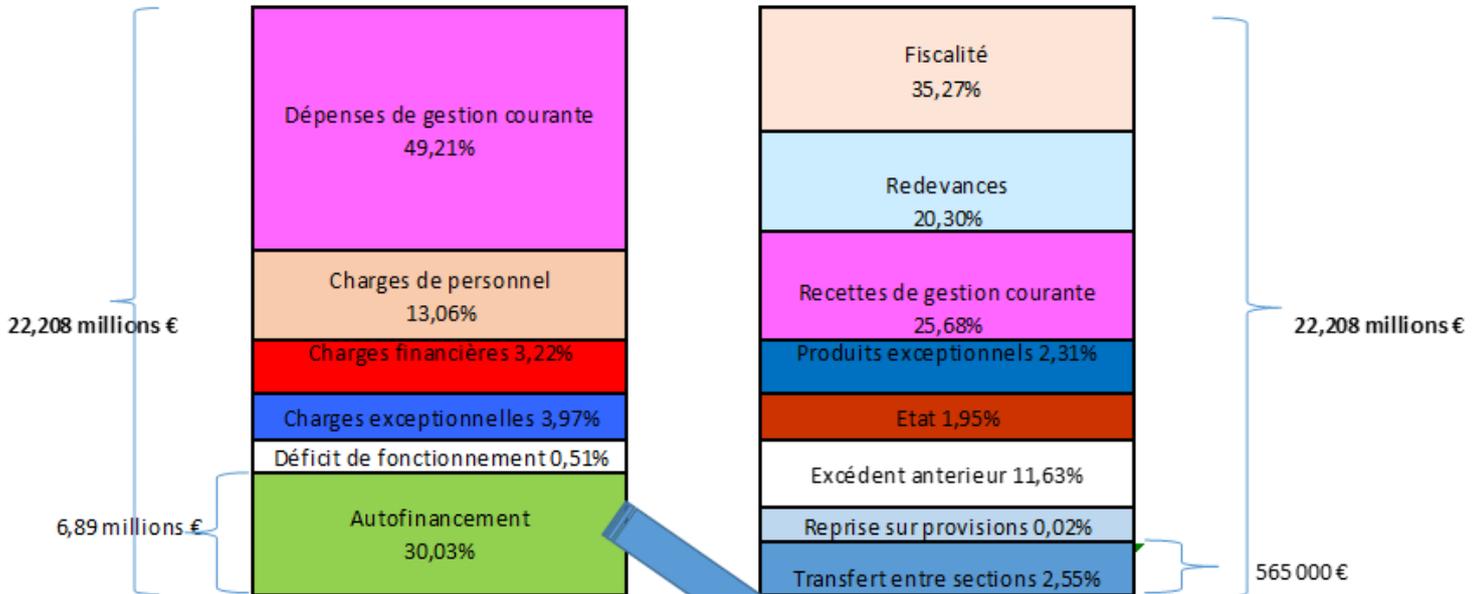
Cependant, un encadrement rigoureux des dépenses de fonctionnement et des recettes générées par les services proposés par le DUF ont pu intégrer ces baisses progressives des dotations tout en maintenant un effort d'investissement.

Ainsi, le budget primitif de 2019 a été élaboré en respectant les orientations définies par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 13 février 2019, à savoir :

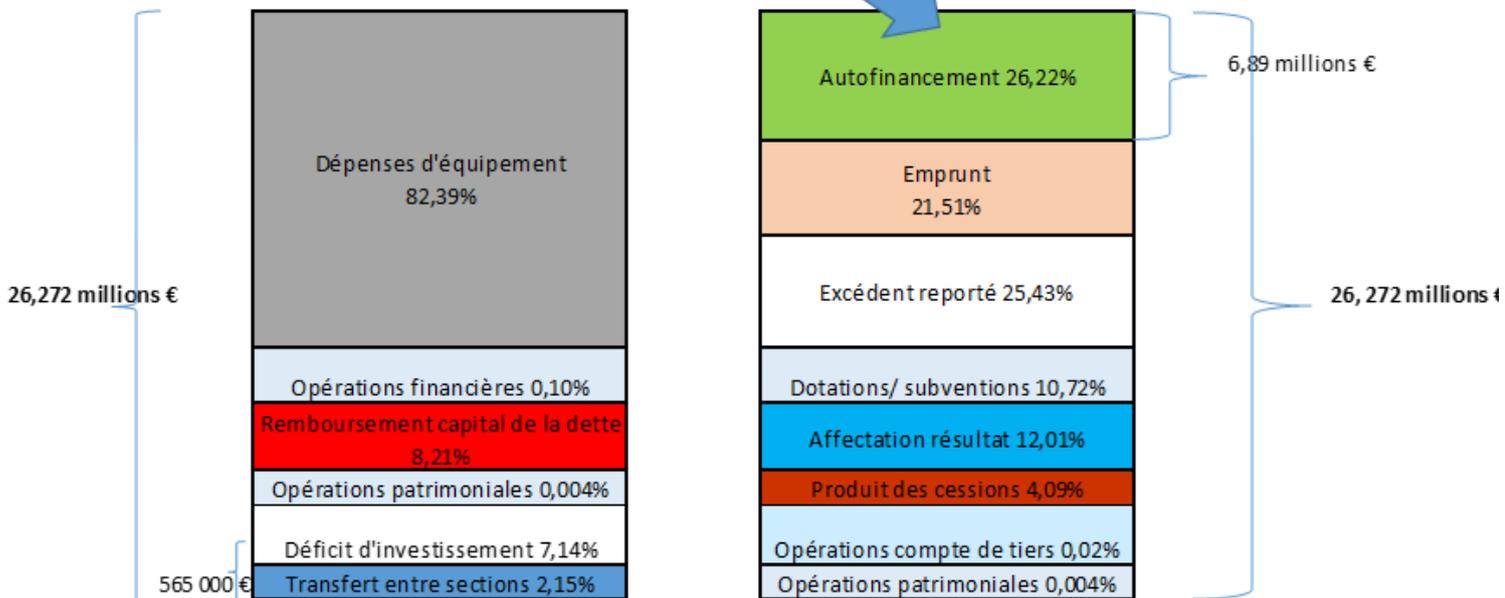
- Le maintien d'un haut niveau d'épargne garantissant une structure financière saine
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement : attractivité, environnement, formation, maintien des emplois et cohésion sociale.

REPARTITION BUDGETAIRE CONSOLIDEE 2019

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



I. BUDGET GENERAL 2019

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)	
FONCTIONNEMENT	13 354 850
Dépenses réelles de fonctionnement	9 879 900
Reversement aux communes	2 048 000
Contribution FPIC	476 000
Charges à caractère général	2 600 300
Charges de personnel	2 415 000
Charges de gestion courante	1 556 600
Intérêts de la dette	173 000
Charges exceptionnelles	611 000
Dépenses d'ordre de fonctionnement	3 474 950
Dont prélèvement et amortissements	2 298 950 1 176 000

RECETTES (en €)	
Fonctionnement	13 354 850
Fiscalité	7 825 950
Dotations	2 759 700
Produit des services	340 200
Autres recettes	799 000
Excédent antérieur reporté	1 630 000

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en €)	
Investissement	15 227 900
Administration générale	156 433
Sécurité	20 000
Développement économique	9 146 307
Tourisme	18 000
Habitat/ Logement	16 000
Interventions sociales (petite enfance et fesat)	2 357 371
Loisirs et culture	482 672
Formation	608 500
Urbanisme	67 517
SIG	71 300
Technique	1 500
Piscine	62 700
Capital de la dette	317 000
Opérations pour compte de tiers	25 000
Déficit d'investissement reporté	1 876 600
Opérations patrimoniales	1 000

INVESTISSEMENT (en €)	
Investissement	15 227 900
Recettes réelles d'investissement	11 752 950
Dotations <i>(dont excédent de fonctionnement capitalisé (2 862 700 FCTVA))</i>	3 631 493 <i>(768 793)</i>
Excédent du budget annexe locations immobilières	1 156 800
Produit des cessions Comptabilité distincte rattachée	850 000 4 000
Subventions	1 109 657
Emprunt	5 000 000
Autofinancement Dont prélèvement Amortissements	3 474 950 2 298 950 1 176 000
Opérations patrimoniales	1000

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

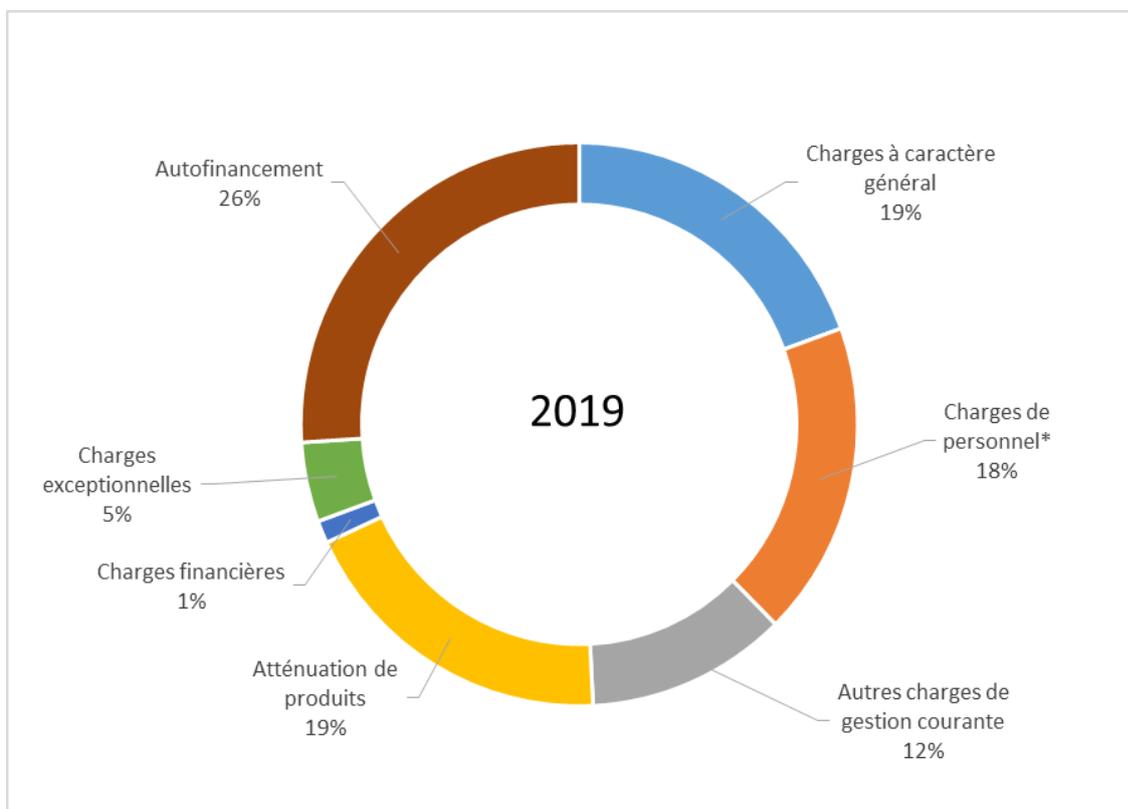
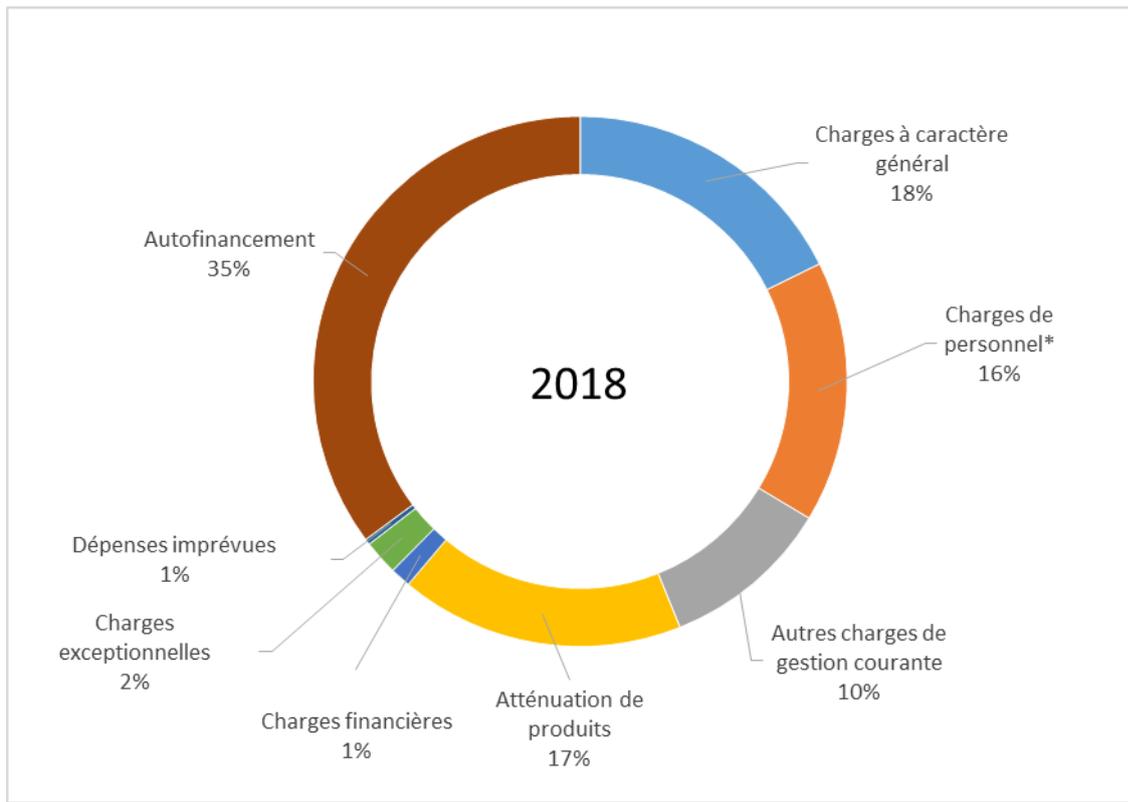
1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à de 13 354 850 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)				Répartition (en %)	Evolution 2018-2019
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2018 +DM	BP 2019		
011	Charges à caractère général	2 650 035	2 600 300	19,47%	-1,88%
012	Dépenses de personnel*	2 300 000	2 415 000	18,08%	+5%
65	Autres charges de gestion courante	1 483 500	1 556 600	11,65%	+4,92%
014	Atténuation de produits (versement aux communes et FPIC)	2 513 063	2 524 000	18,90%	+0,43%
66	Charges financières	180 700	173 000	1,30%	-4,26%
67	Charges exceptionnelles	313 300	611 000	4,58%	+95,02%
022	Dépenses imprévues	50 000			
042/023	Autofinancement	5 075 200	3 474 950	26,02%	-31,53%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 565 798	13 354 850	100%	-8,31%

*dont personnel des budgets annexes

Dépenses de fonctionnement



*dont personnel des budgets annexes

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 19,47 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en diminution de 1,88 % par rapport au budget de 2018. Cela s'explique par l'augmentation du chapitre 011 lors de la DM n°1 votée par le Conseil Communautaire le 21 novembre 2018 et par une volonté générale de maîtriser l'ensemble des dépenses.

- Les frais d'administration générale :

Ces dépenses sont constituées par des frais classiques de structure : eau, gaz, électricité, carburants, pour un montant de 305 000 € (dont éclairage public).

S'y ajoutent : les frais de maintenance de nos logiciels (191 800 €), les frais de télécommunications, les locations immobilières et mobilières (113 400 €), les contrats de prestation (95 200€)...

- Les frais de communication :

Une somme de 185 100 € sera consacrée aux différentes actions du DUF.

- Les frais liés aux équipements sportifs :

Les frais relatifs à la piscine districale s'élèvent à 308 250 €. Il s'agit de l'ensemble des charges d'entretien et de consommation d'énergie.

- La politique de l'habitat :

Dans le cadre du programme de l'habitat « habiter mieux », 9 000 € sont versés au CALM pour le suivi-animation ainsi que la participation à l'ADIL.

- Le tourisme :

Dans le cadre de la compétence tourisme, la création de l'office de pôle touristique inter intercommunalités est en cours.

- Les interventions sanitaires et sociales :

Le DUF développe actuellement une politique sociale dont l'objectif est de proposer une offre de qualité dans le cadre d'une approche globale permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants grâce à un service public adapté et performant.

Les frais d'entretien du multi-accueil de Faulquemont (toiture, menuiserie, travaux d'aménagement intérieur) sont programmés pour 2019 afin de préserver la qualité des services proposés ainsi que l'instauration d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant.

De plus, la contribution à l'association Crescendo, pour la gestion de la structure multi-accueil de Longeville-lès-Saint-Avold est prévue à compter du 1^{er} septembre 2019.

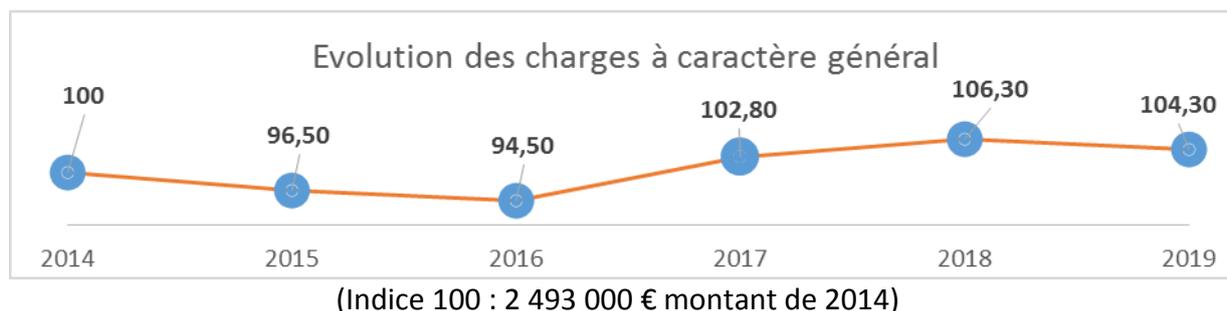
- Le développement économique :

L'entretien de notre patrimoine sur nos différents sites (golf, piscine, centre de formation, maison de justice et du droit, pôles administratifs et techniques, zones d'activités, gendarmerie, centre de secours, aire d'accueil des gens du voyage, centre équestre Herrenwald, espaces verts et voiries) s'élève à 1 105 500 €.

Ces frais d'entretien du patrimoine ont pour objectif de limiter sa dégradation et permettant sa réhabilitation progressive et rationnelle.

Il est à noter que les taxes foncières (110 000€) sont notamment refacturées à Viessmann, Score, Grundfos pour un montant estimé à 48 400 €.

L'évolution des charges à caractère général depuis 2014 reste stable :



La maîtrise des charges de personnel

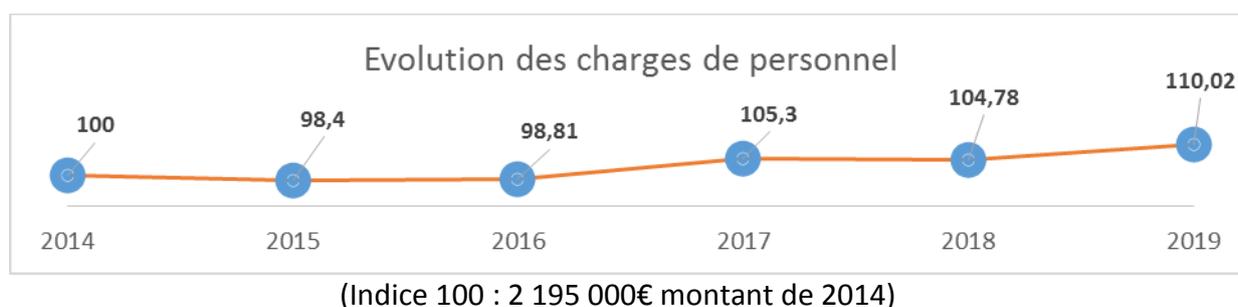
Les charges de personnel regroupent l'ensemble du personnel intercommunal y compris les personnels des budgets annexes Assainissement et Déchets. Les masses salariales correspondantes sont ensuite refacturées aux budgets annexes concernés.

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement élevée passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour maintenir un service public de qualité restent donc une priorité pour 2019.

Au-delà de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), plusieurs facteurs expliquent une évolution des dépenses de personnel de 5% entre les prévisions de 2018 et celles de 2019 :

- le recrutement d'un agent de catégorie A chargé du développement économique,
- les assurances statutaires du personnel.



Le reversement aux communes

Dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, le reversement aux communes se compose de l'Allocation Compensatrice de Taxe professionnelle et s'élève en 2019 à 2 048 000€ (somme identique depuis 2003).

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus « favorisés » vers les plus « défavorisés ».

Evolution du FPIC depuis 2012 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PART DUF	-13 364€	-35 313€	-64 283€	-90 051€	-169 662€	-242 720€	-254 765€	- 260 464€
PART COMMUNES MEMBRES	-20 622€	-30 294€	-55 150€	-75 850€	-142 801€	-200 715€	- 210 298€	-215 511
TOTAL	-33 986€	-65 607€	-117 419€	-163 886€	-312 463€	-443 435€	- 465 063€	- 475 975€
							Total cumulé prélevé	2 077 834

La contribution de la collectivité au FPIC a augmenté de 1300% de 2012 à 2019.

Pour rappel, le montant de la contribution de l'ensemble intercommunal est calculé à partir d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier agrégé : PFIA(pour 75%) et le revenu (pour 25%). Les ensembles intercommunaux dont le PFIA/hab est supérieur à 0,9 X le PFIA/hab moyen contribuent au fonds.

Les charges de gestion courante

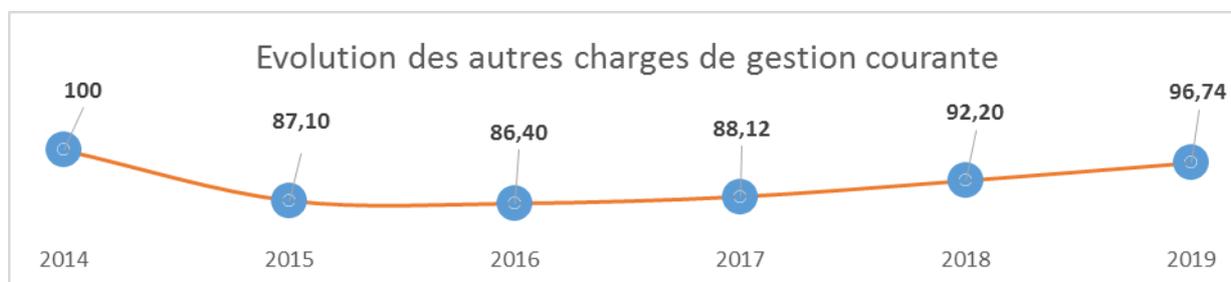
Les charges de gestion courante s'élèvent à 1 556 600 € soit 11,65 % des dépenses totales de fonctionnement.

Elles comprennent :

- les participations prises en charge pour les communes (1 411 600 €)
- les indemnités des élus (95 000€)
- les charges diverses (50 000€)

Détail des participations 2019 :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
GEME	30 000 €
PLASTINNOV	10 000 €
AMA (Agence Moselle Attractivité)	38 000 €
WIMOOV	15 000 €
MISSION LOCALE	32 000 €
DIVERS	20 000 €
TOURISME	
OFFICE DE POLE TOURISTIQUE	51 000 €
LOGEMENT	
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	148 000 €
FSL (Fond Social pour le Logement)	8 000 €
INTERVENTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	
MULTI ACCUEIL FAULQUEMONT DSP	189 000 €
MULTI ACCUEIL LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	65 000 €
SENIOR CONNECT +	25 000 €
ENSEIGNEMENT	
ELEVES COLLEGES (PASTEUR – LE CASTEL – VERLAINE)	39 000 €
SYNDICAT COLLEGE REMILLY (2017, 2018, 2019)	18 600 €
CULTURE	
MEDIATHEQUE CREANTO	45 000 €
ECOLE DE MUSIQUE	10 000 €
SUBVENTIONS CULTURELLES	20 000 €
SALUBRITE PUBLIQUE	
FOURRIERE ANIMALE	22 000 €
SECURITE	
AMICALES SAPEURS POMPIERS	6 000 €
SDIS	520 000 €
GEMAPI	
GEMAPI	100 000 €



(Indice 100 : 1 609 000 € montant de 2014)

Les charges financières

Les charges financières représentent 1,30 % des dépenses totales de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles

Il est prévu le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 000 € au budget annexe assainissement. En effet, cette subvention est nécessaire pour éviter une augmentation impensable de 70 % de la redevance d'assainissement.

Une subvention exceptionnelle de 100 000 € au budget annexe gestion des déchets est également prévue afin de pallier au déficit du SYDEME.

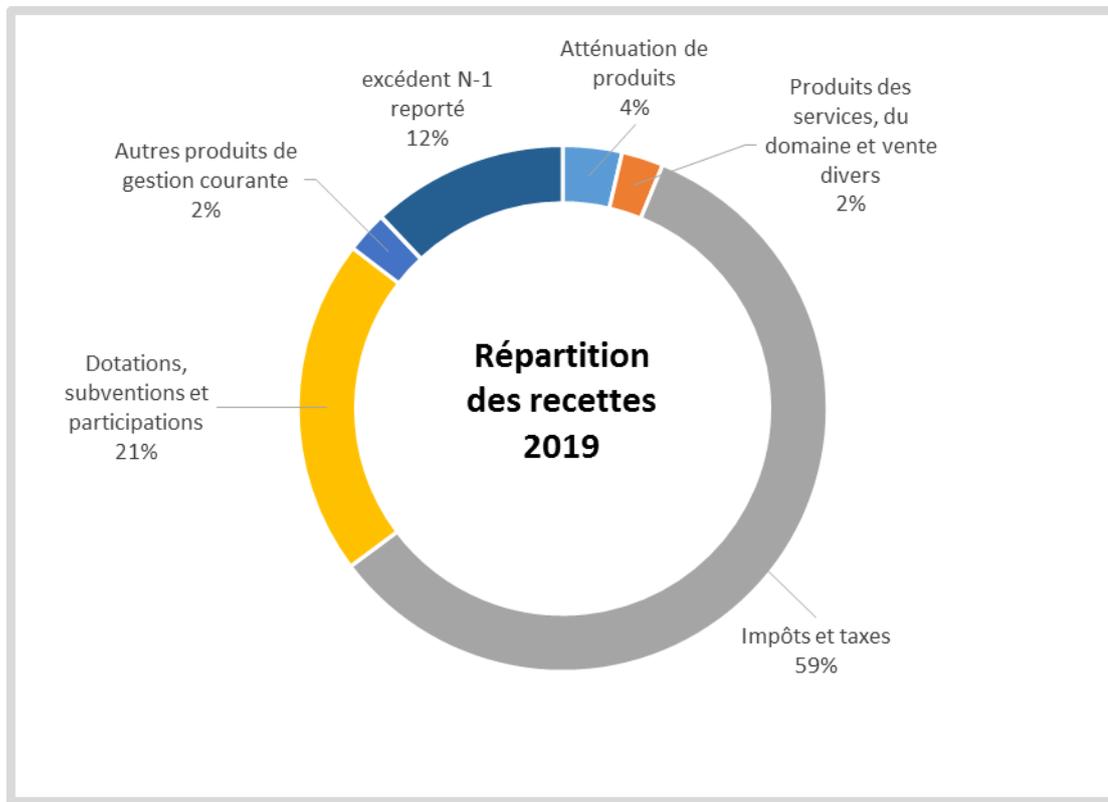
1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 13 354 850 € et sont en diminution de 8,30 % par rapport à 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)				Répartition (en %)	Evolution 2018- 2019
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2018 + DM	BP 2019		
013	Atténuations de charges	508 200	483 500	3,62 %	-4,86
70	Produits des services, du domaine et vente divers	352 900	340 200	2,55 %	-3,60
73	Impôts et taxes	7 489 571	7 825 950	58,60 %	+4,49%
74	Dotations, subventions et participations	2 666 726	2 759 700	20,66 %	+3,48%
75	Autres produits de gestion courante	283 800	312 200	2,33 %	+10,00%
76+77	Produits financiers et exceptionnels	1 450	3 300	0,03 %	+127,58%
TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		11 302 647	11 724 350	87,80 %	+3,73%
Excédent N-1 reporté		3 262 450	1 630 000	12,20 %	-50,03%
TOTAL		14 565 097	13 354 850	100%	-8,30%

Le budget de 2019 se caractérise par :

- Des taux de fiscalité stabilisés
- Les autres recettes stables



La fiscalité directe locale

Les trois **taxes directes locales**
(taxe d'habitation et taxes foncières)
et **taxe des entreprises**
(contribution foncière des entreprises)

4 131 500 €

En 2019, les taux de la TH, TFB, TFNB et CFE sont reconduits.

Le DUF fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition, l'accroissement du produit fiscal étant exclusivement lié au dynamisme des bases.

Ces prévisions prennent en compte la revalorisation des valeurs locatives (+2,20%) conformément au DOB voté en Conseil Communautaire le 13 février 2019.

- Taux de la taxe d'habitation : 8,12%
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 0,512%
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,94%
- Taux de la CFE : 19,43%

A ces trois taxes, s'ajoutent :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1 396 550 €
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 480 000 €
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 297 000 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 509 200 €

Les concours financiers de l'Etat

La dotation d'intercommunalité est entièrement réformée par la Loi de Finances 2019.

La principale mesure de cette réforme constitue le regroupement de tous les EPCI en une seule enveloppe et la fin de la différenciation des EPCI (communauté de communes à fiscalité additionnelle, communauté de communes à fiscalité professionnelle unique, communauté d'agglomération, communauté urbaine) dans le montant initial de dotation d'intercommunalité par habitant.

Il est rappelé que pour le District Urbain de Faulquemont, la contribution au redressement des comptes publics sur la période 2014/2019 pourrait s'élever à plus de 3 021 979 €.

Les produits du service (340 200 €)

Produits liés aux équipements sportifs :

Il s'agit pour l'essentiel des recettes liées aux équipements sportifs (242 000€) proposant les activités suivantes :

Activités	Tarifs unitaires	Tarifs semestriels	Tarifs annuels
Bébés nageurs (enfant et 2 accompagnateurs)	8,00 €		
Jardin aquatique (gratuit pour moins de 3 ans)			
Les Minots	7,00 €		
pour le 1 ^{er} enfant		60,00 €	
pour le 2 ^{ème} enfant		45,00 €	
pour le 3 ^{ème} enfant		27,00 €	
Natation jeunes et ados	7,00 €	60,00 €	115,00 €
Ecole de Natation pour le 1er enfant			120,00 €
pour le 2ème enfant			90,00 €
pour le 3ème enfant			54,00 €
Leçon Individuelle	24,00 €		
Natation adultes	7,00 €	60,00 €	115,00 €
Aquaphobie/Apprentissage	7,00 €	60,00 €	115,00 €
Aquasanté	7,00 €	60,00 €	115,00 €
Aquagym	7,00 €	60,00 €	115,00 €
Aquatonic	7,00 €	60,00 €	115,00 €
Aquabike cours collectif avec MNS	8,00 €		
Aquaworkout	8,00 €		

Tarifs	
Entrée adulte	3,00€
Tarif annuel – 100 entrées adultes	190,00€
Entrée enfant	2,50€
Abonnement adulte 7 entrées + 1 gratuite	17,50€
Abonnement enfant 7 entrées + 1 gratuite	14,00€
Scolaires (hors DUF)	3,50€
Collèges	3,50€
Tarifs CE	
Enfants - jusqu'à 99 entrées	2,00€
Enfants - à partir de 100 entrées	1,40€
Adultes - jusqu'à 99 entrées	2,50€
Adultes - à partir de 100 entrées	1,90€
Centre de loisirs	
Jusqu'à 99 entrées	2,00€
A partir de 100 entrées	1,40€

Recettes liées à l'urbanisme :

Dans le cadre de la mutualisation du service d'urbanisme unifié avec la Communauté de Communes Haut chemin - Pays de Pange, une revalorisation de refacturation de l'instruction des autorisations d'urbanisme assurée par les services du DUF est évaluée à 20 000 € pour l'année 2019.

Les autres recettes de gestion

Les autres recettes correspondent aux chapitres 75 et 013 à savoir :

- la DSP Golf : 10 000 €
- la refacturation des charges de personnel aux budgets annexes assainissement et gestion des déchets : 482 000 €
- le revenu issu de la location des locaux et des garages de la gendarmerie : 225 200€.
- le revenu issu des locations (Croix rouge, Prévaction, Iseotec, locations de salle).

Le FCTVA de l'entretien des bâtiments et des voiries

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est possible de récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Une recette de 201 500 € résulte des opérations menées sur l'année 2017 et 2018 et celles estimées sur 2019.

L'excédent de fonctionnement du budget annexe locations immobilières de 27 500 € a été intégré à l'excédent antérieur reporté d'un montant total de 1 630 000 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)			Répartition (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2019 (RAR + propositions nouvelles)	
16	Dette	317 000	2,08 %
20	Etudes et Concessions	280 738	1,84 %
204	Subventions d'investissement à des tiers	6 137 800	40,31 %
21	Acquisitions foncières et matériel	897 448	5,89 %
23	Travaux	5 692 314	37,38 %
040/041/045	Opérations	26 000	0,18 %
001	Déficit N-1	1 876 600	12,32 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 227 900	100%

Les dépenses d'investissements totalisent un montant de 15 227 900 €, à savoir :

- Les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice mais ne sont pas soumis au vote du Conseil s'élèvent à la somme de 2 364 067 €.
- Les propositions budgétaires correspondant aux dépenses à prendre en charge sur l'exercice 2019 pour un montant de 10 987 233 €.
- Le déficit N-1 d'un montant de 1 876 600 €.

Les dépenses globales d'investissement se répartissent comme suit au budget général de l'exercice 2019 :

- **pour les acquisitions foncières et matériel: 897 448 €**
- **pour les subventions d'équipement versées : 6 137 800 €**

Dotations d'Aménagement Communautaire (bâtiments et installations)	450 000 €
Dotations d'Aménagement Communautaire (mobiliers, matériel et études)	50 000 €
Aide à l'investissement des entreprises (ADICAPE)	200 000 €
Avance extension de la Zac de Pontpierre Faulquemont	2 000 000 €
Programme Habiter Mieux	15 000€
Subvention Energies Renouvelables	1 000 €
Acompte fibre	3 421 800 €

- pour les frais d'études et concessions : 280 738 €

Reprise Plans Locaux d'Urbanisme	57 517 €
Etude PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)	10 000 €
Etude nœuds de raccordement optiques	20 000 €
Etude traitement de l'air	3 493 €
Etude plantations de haies	5 000 €
Zones d'activités	58 844 €
Digue des bassins à Schlamms	13 072 €
ZIL Longeville les Saint Avold	35 000 €
Carreau de la Mine	30 512 €
Concessions et droits similaires (logiciels...)	47 300 €

- pour les travaux : 5 692 314 €

Secteur	Politique mise en œuvre	Opérations en cours	Montant de l'opération (en €)	Crédits 2019 par fonction (en €)
Administration générale	Nécessité de mener une politique de rénovation énergétique au sein des bâtiments administratifs	Changement des menuiseries de l'Hôtel Communautaire	72 000	82 400
Piscine	Valorisation de nos équipements touristiques et sportifs dans le cadre d'une démarche intégrée inter-intercommunalité	Ventilation DéTECTEURS de mouvement éclairage Alarme bassin Exutoires Skydom	2 100 1 500 2 500 15 500	26 500
Interventions sanitaires et sociales	Proposer aux habitants un service public de proximité performant et adapté pour répondre à leurs besoins.	Construction d'un multi-accueil petite enfance 40 places à Longeville-les-Saint-Avold Création d'un RAM (relais assistance maternelle itinérant) Construction d'un FESAT	1 742 371 270 000 300 000	2 321 371
Loisirs et culture	Valorisation de nos équipements touristiques et sportifs dans le cadre d'une démarche intégrée inter-intercommunalité Permettre le développement des activités golf-scolaire et handigolf	Travaux SCHLAMMS Création d'un SPA au Golf	225 000 200 000	459 600
Développement économique	Créer un environnement de qualité pour permettre le développement endogène et exogène du tissu économique	Parc Industriel de Faulquemont et ZA Créhange Carreau de la Mine ZIL de Longeville	2 053 000 135 000 5 000	2 802 443

Détail des travaux relatifs au développement économique

Les crédits alloués au développement économique représentent 49,23 % des dépenses inscrites au BP 2019.

Les prévisions budgétaires sont concordantes aux projets inscrits au DOB 2019, à savoir :

- La poursuite de l'accompagnement des entreprises locales dans leurs projets de développement (plusieurs implantations en cours ou en projet).

- Sur les zones d'activités :
 - Poursuite des travaux d'aménagement de la Zone Artisanale de Créhange
 - Le bouclage de la liaison piétonne sur le Parc Industriel de Faulquemont
 - L'aménagement final de la ZAC de Pontpierre/ Faulquemont

- Des travaux de rénovation des bâtiments du carreau de la Mine.

Détail des travaux relatifs aux loisirs et à la culture

Les crédits budgétaires inscrits en 2019 représentent 8 % des crédits de travaux prévus.

En 2019, est prévue la poursuite du rayonnement du complexe golfique avec la création d'une entité SPA pour rendre le site plus attractif.

De plus, des travaux d'étanchéité au niveau du bassin Schlamms sont programmés.

Détail des travaux relatifs aux interventions sanitaires et sociales

Les crédits budgétaires alloués au budget 2019 pour les interventions sanitaires et sociales représentent 40,78% des prévisions relatives aux travaux.

Il s'agit de la construction du multi-accueil petite enfance de 40 places à Longeville-Lès-Saint-Avold, la construction d'un RAM à Faulquemont, à vocation itinérant pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire.

La création d'un FESAT itinérant dont le siège sera créé à Faulquemont.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15 227 900 € pour l'année 2019.
Elles se composent de :

- **L'Autofinancement :** **3 474 950 €**

L'autofinancement représente 22,81 % des recettes d'investissement.

Il se compose des dotations aux amortissements pour 1 176 000€ et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 298 950 €.

- **Les subventions :** **1 109 657 €**

Les subventions représentent 7,29 % des recettes d'investissement. Elles concernent les travaux de construction du multi-accueil à Longeville-Lès-Saint-Avold.

- CAF : 448 000 €
- Département : 450 000 €
- DETR : 211 657 €

- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :** **768 793 €**

Le FCTVA représente une recette correspondant à 5,05 % des recettes totales. Il comprend les actions menées en 2017 et 2018 ainsi que celles estimées en 2019.

- **Les cessions :** **850 000 €**

Les cessions de terrain et des biens immeubles représentent 5,58 % des recettes prévisionnelles de 2019.

- **Les emprunts :** **5 000 000 €**

Il convient de recourir à un emprunt pour un montant de 5 000 000 €.

Cet emprunt permettra de financer la totalité de l'opération relative au déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire.

Certains organismes financiers proposent des conditions d'emprunt plus favorables aux collectivités afin de leur faciliter la prise en charge de la fibre.

- **L'excédent de fonctionnement capitalisé :** **2 862 700 €**

- **La reprise de l'excédent du budget annexe Locations immobilières :**

1 156 800 €

II. Budgets annexes

1. USINES RELAIS

BUDGET ANNEXE USINES RELAIS - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	2 213 800	FONCTIONNEMENT	2 213 800
Charges à caractère général	8 800		
Charges de gestion courante	100		
Charges exceptionnelles	1 200	Revenus des immeubles	1 087 200
Charges financières	340 000		
Amortissements	784 500	Excédent antérieur	1 017 600
Virement à la section d'investissement	1 079 200	Amortissements des subventions	109 000

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	7 228 300	INVESTISSEMENT	7 228 300
Remboursement capital de la dette	1 240 000	Produits des cessions	224 500
GRUNDFOS	10 000	Excédent antérieur	5 140 100
SCORE	5 000	Dont prélèvement Et amortissements	
VISSMANN	5 000	Virement de la section de fonctionnement	1 079 200
ESAT	10 000	Amortissements	784 500
BATIMENTS RELAIS	5 849 300		
Amortissements des subventions	109 000		

1.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses

Les charges à caractère général

Elles comprennent les charges liées à la structure et à l'activité : travaux dans nos bâtiments relais.

Les charges financières

Ce sont les charges liées aux intérêts de la dette qui sont composées du paiement à l'échéance des intérêts d'emprunts et le paiement des intérêts courus non échus (ICNE) pour les emprunts des bâtiments relais.

L'autofinancement

L'évolution de l'autofinancement est la suivante : 1 292 800 €

Autofinancement	Rappel 2018	BP 2019	Evolution
Amortissements	790 000 €	784 500 €	-0,70 %
Virement à la section d'investissement	1 000 200 €	1 079 200 €	+7,89 %
Autofinancement Brut	1 790 200 €	1 863 700 €	+4,10 %
Remboursement du capital des emprunts	1 210 000 €	1 240 000 €	+2,48 %
Autofinancement net	580 200 €	623 700 €	+7,49 %

L'évolution de l'autofinancement s'explique principalement par l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 : 1 017 600 €.

Les recettes

Les produits de gestion courante

Il s'agit de l'ensemble des loyers des bâtiments relais en crédit-bail perçus pour l'année 2019:

- BRAFER : VISSMANN France à Faulquemont (480 0000 €)
- GRUNDFOS à Longeville-lès-Saint-Avoid (316 438,09 €)
- ESAT à Faulquemont (290 778,24 €)

1.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

Dans le cadre du développement économique, l'excédent reporté de près de 5,1 millions d'euros nous permet d'appréhender les éventuelles opportunités d'acquisitions ou de constructions de bâtiments relais sans avoir recours à l'emprunt, l'objectif étant d'accroître l'attractivité de notre territoire et la création d'emplois.

Le remboursement du capital de la dette représente plus de 21% des dépenses réelles d'investissement prévues pour 2019.

Enfin, au niveau des recettes, la vente des bâtiments relais RAKO et SCORE.

2. GESTION DES DECHETS

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 383 500
Charges à caractère général	2 902 600
Charges de personnel	72 000
Charges de gestion courante	237 600
Charges exceptionnelles	25 000
Déficit de fonctionnement	114 600
Amortissements	31 700

RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 383 500
Produit des services	2 971 700
Autres produits de gestion courante	300 000
Produits exceptionnels	103 400
Amortissements des subventions	8 400

DEPENSES (en €)	
INVESTISSEMENT	230 100
Dépenses réelles d'investissement	221 700
Amortissements des subventions	8 400

RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	230 100
Dotations	7 000
Excédent reporté	191 400
Amortissements	31 700

2.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses :

Les charges à caractère général

Ce sont les charges liées à la structure et à l'activité :

- prestations de services :
 - SUEZ : gestion et exploitation des déchèteries
 - VEOLIA : collecte des déchets ménagers
 - SYDEME : enlèvement et traitement sur déchèteries + traitement ordures ménagères, recyclables et bio déchets
 - Mineris : collecte du verre
 - Communauté de communes du Sud Messin : accès à la déchèterie de Rémilly

Ces charges représentent 85,78 % des dépenses de fonctionnement.

Il est à noter que le marché de gestion des déchèteries de Longeville-lès-Saint-Avoid et de Faulquemont a été renouvelé au 1er janvier 2019.

Le prestataire retenu est le même que le précédent marché : SUEZ RV NORD EST.

Ce nouveau marché permet de réaliser une économie de 60 300 € /an suite à l'optimisation du cahier des charges et à la baisse de certains prix, notamment celui du traitement de la ferraille.

Les charges de gestion courante

Ces charges représentent 7,04 % des dépenses de fonctionnement. Elles concernent les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et la contribution au fonctionnement du DUF au SYDEME.

La contribution au SYDEME a été augmentée par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018, à 8€ par habitant pour 2018 et 2019 (4,50€ avant l'arrêté).

Le montant supplémentaire de 95 993,70 € a été provisionné en 2019 pour une année.

Les charges exceptionnelles

Elles représentent 0.74 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit des annulations de la redevance des ordures ménagères des années antérieures à 2019.

Le règlement de la REOM fait l'objet de certaines simplifications en faveur des administrés (nouveau règlement soumis à l'approbation du Conseil Communautaire en 2017), en particulier au niveau des annulations, ce qui aura pour conséquence une augmentation estimée à 10 000 €/ an.

Les annulations sont ainsi justifiées au prorata temporis, le principe étant que les factures correspondent bien évidemment au service rendu.

Les recettes :

Les produits des services

Les produits des services représentent 87,83 % des recettes de fonctionnement soit 2 971 700 €.

Ils sont composés essentiellement de la redevance des ordures ménagères.

Afin d'équilibrer le budget et faire face à la mauvaise gestion du SYDEME, la Commission Environnement, réunie le 25 février dernier, propose au Conseil Communautaire :

- d'augmenter la REOM des ménages de 3% engendrant une augmentation des recettes de 75 000 € ;
- de facturer la collecte et le traitement des sacs orange aux professionnels ;
- d'augmenter le montant des composteurs à 30€ (15 € en 2018).

REDEVANCE ANNUELLE MENAGES

	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
	2018					
COMMUNAUTE DE COMMUNES	161	253	309	362	415	445
	2019					
REOM avec augmentation de 3%	166	261	318	373	427	458

Les produits de gestion courante

Il s'agit de l'ensemble des reversements issus de la vente de bois, ferraille, les accès de la déchetterie, les soutiens reversés par le SYDEME pour la revente de plastique, papier, carton....

Ces recettes sont estimées à 300 000 €.

Les produits exceptionnels

D'un montant de 103 400 €, les produits exceptionnels correspondent pour l'essentiel à la subvention provenant du budget principal de 100 000 €.

2.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à des frais de signalétique et d'achat de bornes à verre.

Quant aux recettes, il s'agit pour l'essentiel de l'excédent reporté (191 400 €) et des amortissements (31 700 €) dont le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.

3. ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 256 300	FONCTIONNEMENT	3 256 300
Charges à caractère général	1 095 900	Produit des services	2 197 000
Charges de personnel	410 000	Dotations, subventions et participations	100 900
Atténuation de produits	1 100	Produits exceptionnels	505 000
Charges de gestion courante	11 000	Reprises sur provisions	5 000
Intérêts de la dette	201 500	Amortissements de subventions	448 400
Charges exceptionnelles	12 000		
Dépenses d'ordre de fonctionnement :	1 524 800		
Dont amortissements et cessions	927 800		
Et virement à la section d'investissement	597 000		

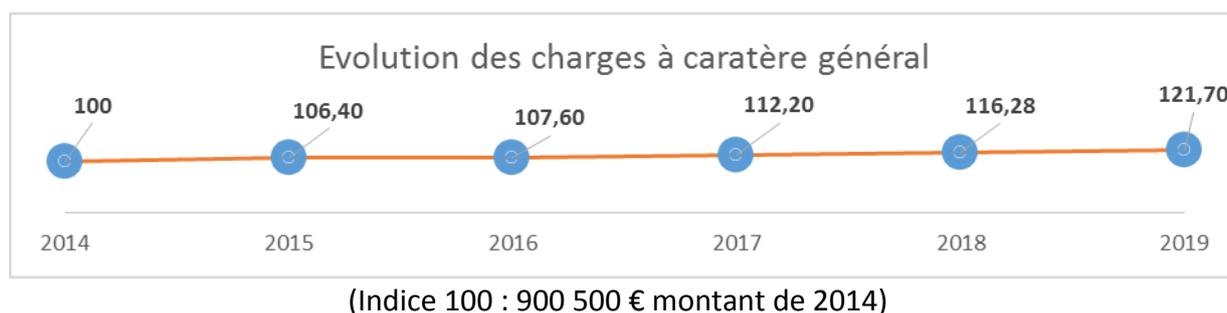
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	3 585 700	INVESTISSEMENT	3 585 700
Capital de la dette	600 000	Excédent de fonctionnement capitalisé	293 600
Immobilisations incorporelles	13 898	Excédent d'investissement reporté	193 700
Immobilisations corporelles	185 442	Subventions	922 800
Immobilisations en cours	2 337 960	Emprunt	650 800
Amortissements de subventions	448 400	Recettes d'ordre d'investissement :	1 524 800
		Dont virement section de fonctionnement	597 000
		Amortissements et cessions	927 800

3.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses :

Les charges à caractère général

Elles représentent 33,65 % des dépenses de fonctionnement et comprennent les dépenses de gestion courante liées à l'activité avec notamment l'énergie, l'entretien des réseaux et génie civil, les consommables des stations, les évacuations des boues-sables, les avaloirs, la maintenance, le contrat de prestations de services, le carburant, l'entretien des véhicules, les frais de télécommunication, etc.



Les dépenses à caractère général sont largement maîtrisées compte tenu du vieillissement des stations, notamment pour la station d'épuration de Créhange instaurée en 1989.

L'augmentation des dépenses en 2019 se justifie entre autre par la nécessité de faire réaliser des prestations pour l'analyse des risques de défaillance de chaque station et la mise à jour du manuel d'autosurveillance des stations.

Les charges de personnel

Elles représentent 12,59 % des dépenses de fonctionnement et correspondent au personnel affecté au service assainissement.

Les charges financières

Elles représentent 6,19 % des dépenses de fonctionnement et correspondent aux remboursements de nos intérêts d'emprunt contracté avec des organismes bancaires ainsi que des Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Les recettes :

Les produits de services

Ces recettes représentent 67,47 % des recettes de fonctionnement.

Les produits des services sont composés des recettes suivantes :

- de la redevance d'assainissement qui est la principale ressource de ce budget,
- de la participation pour l'assainissement collectif,
- de la refacturation :
 - de l'entretien du pluvial
 - aux entreprises de curage des dépotages à la step de Créhange
 - des campagnes d'avaloirs
 - des branchements particuliers
 - des contrôles de rejets avec les entreprises industrielles

Il existe 2 redevances d'assainissement collectif :

• **La redevance de collecte (0.88€)** qui est due par les usagers raccordés aux réseaux d'assainissement mais dont les effluents ne sont pas encore traités par une station d'épuration

• **La redevance de collecte de traitement (1.32 €)** qui, outre la collecte, finance le traitement des effluents

COMMUNES	2019	COMMUNES	2019
Adaincourt	0.88 €	Bambiderstroff	1.32 €
Arraincourt	0.88 €	Créhange	1.32 €
Foulogny	0.88 €	Elvange	1.32 €
Han-sur-Nied	0.88 €	Faulquemont- Chemery	1.32 €
Holacourt	0.88 €	Hemilly	1.32 €
Thicourt	0.88 €	Flétrange	1.32 €
Thonville	0.88 €	Guinglange	1.32 €
Vatimont	0.88 €	Haute-Vigneulles	1.32 €
Vittoncourt	0.88 €	Herny	1.32 €
Voimhaut	0.88 €	Laudrefang	1.32 €
Zondrange	0.88€	Longeville Les St Avold	1.32 €
Hallering	1.32 €	Mainvillers	1.32 €
Marange	1.32 €	Many	1.32 €
Vahl-lès-Faulquemont	1.32 €	Pontpierre	1.32 €
Adelange	1.32 €	Téting-sur-Nied	1.32 €
Arriance	1.32 €	Tritteling-Rédlach	1.32 €
Boucheporn	1.32 €	Zimming	1.32 €

La subvention d'exploitation

Elle concerne la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en fonction des résultats d'exploitation de nos unités d'épuration.

Elle est estimée en 2019 à 100 000 €.

En 2018, la section de fonctionnement a dégagé **un excédent de 293 600 €**.

Cette somme est affectée dans sa totalité à la section d'investissement, afin d'assurer le remboursement de l'annuité du capital.

3.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses :

Les dépenses globales d'investissement se répartissent comme suit au budget général de l'exercice 2019 :

- pour les frais d'études et concessions : 13 898 €

Etude assainissement Vahl-lès-Faulquemont et Marange-Zondrange	13 898 €
---	----------

- pour les acquisitions foncières et matériel : 185 442 €

Armoire électrique postes de relevage Tritteling Redlach	11 000 €
Pompes, variateur vitesse	25 000 €
Sondes – compresseur - divers	36 942 €
Equipements deversoirs d'orages	22 000 €
Cameras Step de Créhange	10 000 €
Véhicule –outillage – pompes – sondes sofrels-débimètres	80 500 €

- pour les travaux : 2 337 960 €

Les travaux d'investissement du DUF représentent 65,20 % des crédits inscrits à la section d'investissement. Il convient d'effectuer une répartition de ces crédits budgétaires par opération :

Secteur	Opérations en cours	Montant de l'opération (en €)	Crédits 2019 + RAR (en €)
Réseaux Pontpierre et Téting	Dégrilleur poste de relevage Pontpierre	25 000	25 000
Stations d'épuration Créhange	Diverses clôtures et toiture Travaux de réhabilitation de la Step de Créhange	45 000 1 000 000	1 089 050
Réseaux créhange Faulquemont Chémery/ Tritteling, Téting/ Hemilly	Travaux bassin de pollution Faulquemont Travaux bassin de pollution Guinglange	20 000 10 000	35 000
Assainissement Aval (Haute-Vigneulles, Guinglange, Elvange)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réseaux Bambi Halbach • Armoire électrique bassin Flétrange et Dorviller • Armoire électrique Guinglange et Elvange • Dégrilleur bassin de Bambiderstroff • Equipement deversoirs d'orage • Vannes 	40 000 10 000 30 000 20 000 10 000 5 000	115 000
Marange - Hallering	Solde marché de travaux d'assainissement et travaux de déconnexions	480 043	1 073 910

Les recettes :

Elles sont constituées par :

- **Des subventions d'investissement :**

Dans le cadre des opérations sur le secteur de Vahl-Lès-Faulquemont, Marange-Hallering, le montant des subventions s'élève à 913 800 €, fonds de concours inclus.

III. EQUILIBRE BUDGETAIRE (budget général + budgets annexes)

Détail des montants prévisionnels (opérations réelles et opérations d'ordre) :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	RAPPEL BP 2018	BP 2019	Evolution (en %)	BP 2019	Dont dépenses d'équipement (avec RAR et hors emprunt)
BUDGET GENERAL	14 565 798	13 354 850	-8,31%	15 227 900	13 008 300
BUDGET ANNEXE USINE RELAIS	1 774 400	2 213 800	+24,76%	7 228 300	5 909 300
BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES	29 100	-	-	-	-
BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS	3 792 500	3 383 500	-10,78%	230 100	221 700
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	2 735 500	3 256 300	+19,03%	3 585 700	2 538 300
TOTAL	22 897 298	22 208 450	-3,01%	26 272 000	21 677 600

Les budgets primitifs de l'année 2019, budget principal et budgets annexes confondus représentent un volume total de 48 450 450 €.

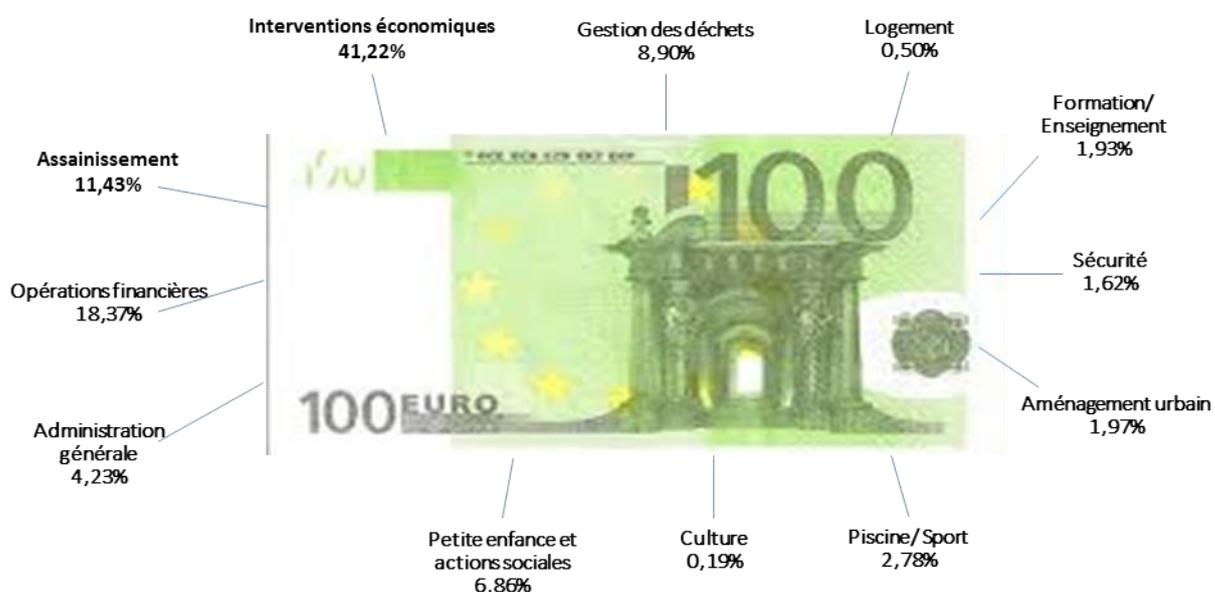
1 LES DEPENSES REELLES CONSOLIDEES DU DUF

Globalement, le montant des dépenses prévisionnelles de 2019, en opérations réelles s'établissent à 39 941 500 € (41 880 950 € en 2018).

Elles se répartissent comme suit :

- Section de Fonctionnement : 14 231 300 € (14 646 358 € en 2018), soit -2,83%
- Section d'Investissement : 25 710 200 € (27 234 592 € en 2018), soit -5 ;59%

Au-delà de la présentation détaillée de chacun des budgets, il apparait nécessaire de consolider l'ensemble des interventions du DUF et de présenter une répartition des dépenses, par fonction :



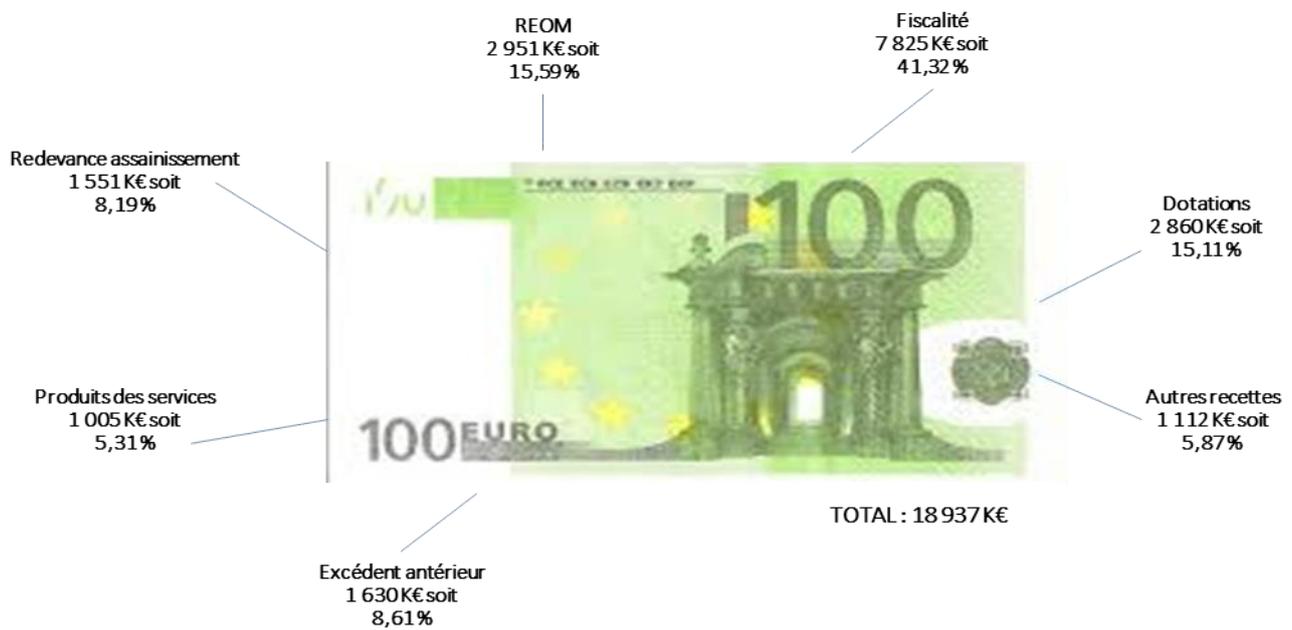
2 LES RECETTES REELLES CONSOLIDEES DU DUF

En 2019, le montant des recettes prévisionnelles s'élève, globalement (hors opérations d'ordre) à 32 949 100 € :

- 18 937 850 € en section de fonctionnement (18 678 144 € en 2018) soit +1,39%
- 14 011 250 € en section d'investissement (12 393 550 € en 2018) soit +13,05%

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent, comme suit, par nature :



2.2 Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent comme suit :

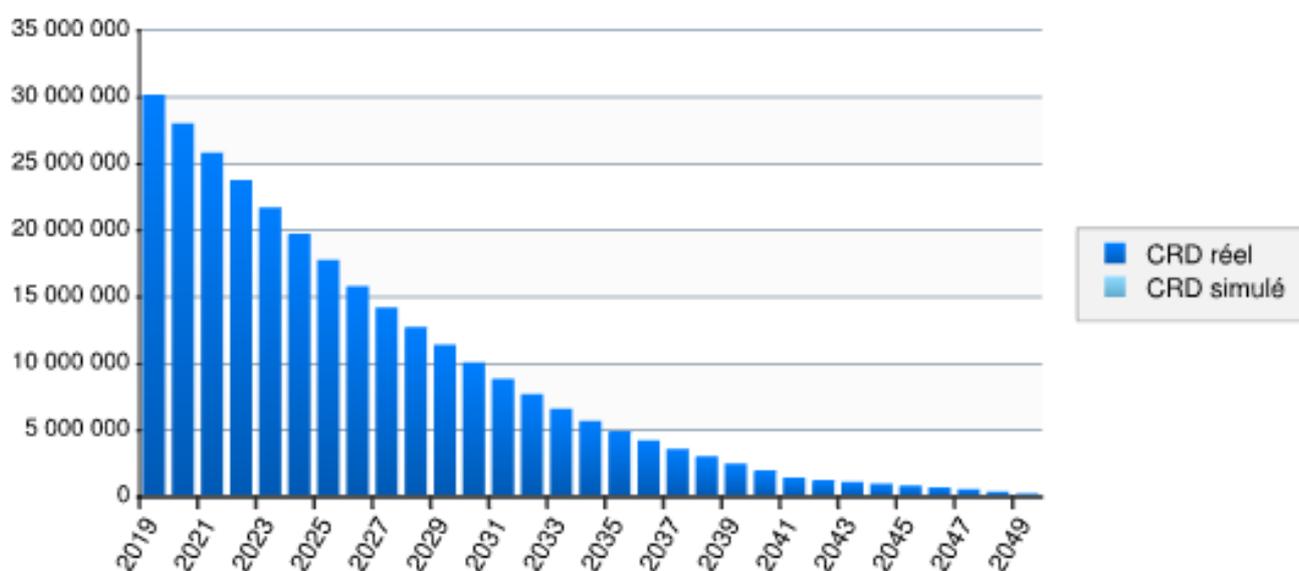


3. PRESENTATION CONSOLIDEE DU SERVICE DE LA DETTE

Notre encours de dette au 1^{er} janvier 2019 est de 30 037 560,51 €.

BUDGET	Capital restant dû au 01/01/2018	Capital restant dû au 01/01/2019
Budget général	4 578 653,37 €	4 273 276,53
Budget annexe Usines Relais	19 416 927,21 €	18 219 251,45
Budget annexe Assainissement	7 453 159,65 €	7 545 032,53
TOTAL	31 448 740,23 €	30 037 560,51

Evolution du CRD



(CRD : Capital Restant Dû)

Analyse de la dette en fonction de la Charte GISSLER :

La charte GISSLER a pour objectif d'analyser les risques pris par les collectivités territoriales en matière de type de taux.

Les prêts structurés ou les opérations d'échange de taux sont classés en fonction des risques qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents et d'autre part de la structure du produit.

Les établissements signataires ne commercialisent que des produits correspondant à cette typologie (F6 exclus).

Cette charte classe les emprunts de la façon suivante (tableau croisé) :

- Indices sous-jacents Structures

La classification de la dette de la Communauté de Communes est la suivante, précisant le capital restant dû au 01/01/2019:

Budget	A1 : Taux simple/ indices zone €	B1 : Barrière simple/ indices zone €	B3 : barrière simple/ écarts d'indices zone €	E1 : taux multiplicateur jusqu'à 5	F6 : hors charte
Budget Général	- Piscine : 308 280,43 € -Gendarmerie : 839 431,75 €	Zac de Pontpierre : 156 523,02 €		Gendarmerie : 2 969 041,33 €	
Budget annexe Usines relais	-Esat : 2 916 969,90 € -CLIE : 8 440 971,12 € -BRAFER : 4 236 310,43 €		Grundfos 2 625 000€		
Budget annexe Assainissement	Travaux d'assainissement : 7 443 625,71 €				Travaux d'assainissement : 101 406,82 €

L'emprunt classé F6 devise CHF sur le LIBORCHF 3 mois est toujours impacté par le taux de change EUR/CHF, mais au regard de l'encours global, l'impact est marginal.

VOTE DES BUDGETS

RATIOS (INSEE : 25 122 habitants)

RATIOS	UNITE	BP 2018	BP 2019
(1) Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	€	375.73	389.30
<i>(1bis) Tous budgets</i>	€	599.79	600.24
(2) Produits des impositions directes/ population	€	236.36	250.98
(3) Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	€	447.47	467.81
<i>(3bis) Tous budgets</i>	€	740.88	669.72
(4) Dépenses d'équipement brut/population	€	440.59	517.81
<i>(4bis) Tous budgets</i>	€	891.38	838.20
(5) Dette / population	€	181.27	170.10
<i>(5bis) Tous budgets</i>	€	1 243.62	1 195.70
(6) D.G.F./population	€	56.74	58.15
(7) Dépenses de personnel/DRF	%	19.11	19.77
<i>(7bis) Tous budgets</i>	%	15.18	16.02
(8) Produits des impositions directes / potentiel fiscal	%	0.80	0.80
(9) Marge d'autofinancement courant = (DRF + remboursement dette)/RRF	%	86.69	85.91
<i>(9bis) Tous budgets</i>	%	103.91	102.45
(10) Dépenses d'équipement brutes/ RRF = taux d'équipement	%	98.46	110.69
<i>(10bis) Tous budgets</i>	%	120.31	125.16
(11) Dette / RRF	%	40.51	36.36
<i>(11bis) Tous budgets</i>	%	167.86	178.54

Je vous demanderai donc :

- D'approuver le tableau des effectifs au 01/01/2019 :

GRADE ou EMPLOI	CATEGORIE	BP 2019	EFFECTIFS POURVUS 01/01/2019	DONT TEMPS NON COMPLET
BUDGET GENERAL				
Secteur ADMINISTRATIF				
Emplois Fonctionnels		2	1	
Directeur Général des Services	A	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	1		
Directeur	A	1	1	
Attaché Principal	A	2	1	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur Principal				
1ère CI	B	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adj Adm Ppal 1ère CI	C	3	3	
Adj Adm Ppal 2ème CI	C	5	5	
Adj Adm	C	2	2	
sous-total		20	19	0
Secteur TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	0,8	0,8	
Technicien Ppal 1ère CI	B	4	4	
Technicien Ppal 2ème CI	B	1	1	
Agent de maitrise Ppal	C	2	2	
Adj Tech Ppal 1ère CI	C	3,5	3,5	
Adj Tech Ppal 2ème CI	C	2	2	
Adj Tech	C	3	3	1
sous-total		16,3	16,3	1
Secteur SPORTIF				
Educateur des APS	B	6	6	
Opérateur des APS	C	1	1	
sous-total		7	7	0
Total Budget Général		43,3	42,3	1
BUDGET GESTION DES DECHETS				
Adj Adm Ppal 1ère CI	C	1	1	
Adj Adm 2ème CI	C	1	1	
Total Budget Déchets		2	2	0
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Secteur TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	0,2	0,2	
Agent de maitrise Ppal	C	3	3	
Agent de maitrise	C	1	1	
Adj Tech Ppal 1ère CI	C	2,5	2,5	
Adj Tech	C	3	3	
Total Budget Assainissement		9,7	9,7	0
TOTAL GENERAL		55	54	1

- D'allouer les subventions et participations et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes
- De verser les cotisations aux organismes divers (CAUE, ADIL ...) et de signer les conventions correspondantes.
- D'allouer une subvention de 41 050 € à l'association pour l'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (ASPECT).
- De fixer à 36 € par élève la subvention aux collèges du DUF pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc.)
- De reconduire les attributions de compensation versées depuis 2003

Montant des attributions de compensation

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites "fiscales" (= produits transférés)	Attributions de compensation budgétaires positives	Attributions de compensation budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57728	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

- De reconduire pour 2019 les taux de la fiscalité 2018 :

	TAUX
TAXE D'HABITATION	8,12 %
FONCIER BATI	0,512 %
FONCIER NON BATI	3,94 %
CFE	19,43 %

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle au budget annexe Assainissement d'un montant de 500 000 €,
-
- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle au budget annexe Gestion des Déchets d'un montant de 100 000 €,
- De reconduire les tarifs :
 - de la Redevance Assainissement
 - des bacs roulants, serrures, accès déchèterie
 - de l'entrée de la piscine et des tarifs des activités
- D'autoriser l'augmentation du prix des composteurs à 30 €
- D'autoriser l'augmentation de 3% de la REOM des particuliers et des professionnels,
- D'autoriser la facturation de la collecte et du traitement des sachets orange auprès des professionnels,
- D'instaurer un nouveau tarif de redevance assainissement à compter du 2^{ème} terme 2019 de 1,32 € aux communes de Vahl lès Faulquemont, Marange, Hallering,
- De financer par recours à l'emprunt le Budget Annexe Assainissement, à hauteur de 650 800 €,
- De financer par recours à l'emprunt le Budget Général, à hauteur de 5 000 000 € dans le cadre de l'opération FIBRE,
- D'approuver le Budget Primitif 2019 du Budget Général ainsi que les Budgets Annexes « Gestion des Déchets » et « Assainissement » par chapitres et le Budget Annexe « Usines-Relais » par opérations :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses 13 354 850,00 €
Recettes 13 354 850,00 €

Section d'investissement

Dépenses 15 227 900,00€
Recettes 15 227 900,00€

BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS

Section de fonctionnement

Dépenses 3 383 500,00 €
Recettes 3 383 500,00 €

Section d'investissement

Dépenses 230 100,00 €
Recettes 230 100,00 €

BUDGET ANNEXE USINES RELAIS

Section de fonctionnement

Dépenses 2 213 800,00 €
Recettes 2 213 800,00 €

Section d'investissement

Dépenses 7 228 300,00 €
Recettes 7 228 300,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses 3 256 300,00 €
Recettes..... 3 256 300,00 €

Section d'investissement

Dépenses 3 585 700,00 €
Recettes..... 3 585 700,00 €